

Motion du 27 juin 2023 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Christian Steiner: «Pour une meilleure accessibilité des places de stationnement pour les vélos et les motos en Ville de Genève».

(renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 21 mai 2024)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève est confrontée au problème récurrent du manque de places de stationnement pour deux-roues et deux-roues motorisés;
- qu'en raison de l'interdiction à la circulation décrétée dans certaines rues, il est devenu particulièrement difficile de trouver un endroit adapté pour garer ces véhicules;
- que l'on peut citer le mauvais exemple de la rue Jean-Daniel-Colladon, récemment fermée et où ont été aménagées uniquement des places pour vélos, à l'exclusion des deux-roues motorisés;
- que cela n'est pas équitable vis-à-vis des autres moyens de transport peu polluants;
- que par souci d'équité et de liberté quant au choix du mode de transport, les autorités sont tenues de veiller au respect des dispositions visées à l'article 190 de la Constitution genevoise (Cst-GE),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de garantir aux usagers l'équité de traitement en matière de stationnement en veillant au respect du droit, de sorte que pour tout aménagement de nouvelles places de parking pour vélos soit inclus systématiquement le nombre équivalent de places pour deux-roues motorisés;
- de rectifier tout manquement déjà existant à cette première invite, comme à la rue Jean-Daniel-Colladon;
- d'évaluer les besoins en matière de stationnement pour les vélos et les motos dans les zones où la demande est la plus élevée, en tenant compte des zones résidentielles, des quartiers commerçants et des principaux points d'intérêt de la Ville;
- de mettre en œuvre des mesures de sensibilisation pour promouvoir l'utilisation des places de stationnement pour les vélos et les motos, en informant la population et les usagers des avantages de ces modes de transport et de l'existence des emplacements qui leur sont dédiés;
- d'allouer les ressources financières nécessaires pour la création et l'entretien des places de stationnement pour les vélos et les motos, en incluant ces projets dans les plans budgétaires futurs de la Ville de Genève.